

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

**Membres présents** : Mmes FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM.BOULY Laurent, DAVID Frédéric, FOLLINET Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques,

**Membres excusés** : Mme BUCHAILLARD Sylvie (pouvoir à Mme FARRIS Sandrine), M. FERRE Jérémy (pouvoir à Mme FARRIS Sandrine)

**Membre absent** : M. FIERIMONTE Sébastien

**Secrétaire de séance** : Mme FARRIS Sandrine

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance du 4 février 2022.

**DEMISSION de M. Gilles CHEVRIER**

Le conseil municipal prend acte de la démission de M. Gilles CHEVRIER, pour raisons personnelles, de ses fonctions de conseiller municipal.

**ADHESION EPAGE**

Par délibération en date du 03.02.2022, les délégués communautaires ont donné leur accord pour approuver la création de l'EPAGE du bassin versant de la Seille, décider de transférer à l'EPAGE du bassin versant de la Seille la compétence GEMAPI du bassin versant de la Seille et approuver le périmètre d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Seille.

Les communes membres doivent se prononcer uniquement sur l'approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes de Terres de Bresse à l'EPAGE. Cette adhésion est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée. Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur l'adhésion.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Terres de Bresse à l'EPAGE du bassin versant de la Seille et de ses affluents.

**SYDESL : AMORTISSEMENTS (ligne comptable et durée)**

M. le Maire informe l'assemblée que M. Raphaël DORME, Inspecteur des Finances Publiques, demande de fixer par délibération la durée d'amortissement des subventions versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-2 -28° du CGCT (notamment les subventions versées au SYDESL).

Mme Sandrine FARRIS rappelle que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-8-28° du CGCT.

M. le Maire propose de prendre une délibération appliquant une durée d'amortissement de 5 ans pour les subventions d'équipement versées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la durée d'amortissement proposée.

M. le Maire fait brièvement le point sur ses récents échanges avec le SYDESL concernant les diverses demandes de la commune restées à ce jour sans suite (Modification des horaires de l'éclairage public décidée par le conseil municipal et non appliquée par le SYDESL, demande par la commune d'une étude de rentabilité concernant l'éclairage public non réalisée par le SYDESL)

## **TENUE DU BUREAU DE VOTE – ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022**

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation du bureau de vote et propose de définir la répartition des assesseurs selon les différents créneaux horaires durant ces deux journées.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF (OBLIGATION DE LA COMMUNE)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour les communes d'effectuer les contrôles de raccordement des biens immobiliers au réseau public d'assainissement collectif (contrôle + émission d'un certificat de conformité ou non-conformité). Cette mission peut être effectuée par un prestataire externe à qui la commune choisit de déléguer la compétence ou bien en interne par un agent de la commune. Après discussion et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité que les contrôles de raccordement des biens immobiliers au réseau public d'assainissement collectif (contrôle + émission d'un certificat de conformité ou non-conformité) seront effectués en interne (par l'agent technique et M. Jean-Jacques LAUBLANC, conseiller municipal délégué à l'assainissement).

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant de la redevance à 50€ par contrôle.

## **SIVOM (AIRES DE RETOURNEMENTS AUTORISES, AIRES D'ACCUEIL, etc.)**

M. le Maire et M. Frédéric DAVID font un point sur le règlement du SIVOM du Louhannais appliqué lors des collectes des déchets notamment concernant les aires de retournement des camions et les dimensions requises (12m x 12m). Quelques impasses sont concernées sur la commune, et après interrogation du SIVOM sur ce point, Ratenelle serait à priori la seule commune concernée par la problématique des aires de retournement.

Après discussion, la mise en place d'aires de retournement pour les camions n'étant pas forcément possible, le conseil municipal décide de prévoir à moindres frais l'aménagement d'aires d'accueil pour les containers en début d'impasse (plateforme stabilisée avec bordures afin d'éviter le renversement des containers en cas de vent). Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2022.

## **POINT PROJETS**

- Logement étage école élémentaire : après consultation de différentes entreprises pour les travaux à réaliser, les trois entreprises les moins disantes ont été contactées et une première réunion de chantier aura lieu le 14/03/2022 afin de définir le calendrier prévisionnel des travaux qui pourraient débuter en mai 2022 (le conseil municipal attend le retour de l'accord de subvention sollicitée pour valider par délibération les devis des trois entreprises retenues)

- Salle polyvalente : M. le Maire informe l'assemblée qu'un contact a été pris avec une société d'expertise pour toiture, comme décidé par le conseil municipal lors de sa précédente séance. Ce diagnostic de la charpente, une fois réalisé, conditionnera la nature des travaux de réhabilitation à entreprendre et le projet futur. Il précise que l'entreprise pourrait intervenir le 28 mars prochain. Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis de la société Bureau Alpes Contrôles basée à Annecy le Vieux, pour un montant de 1600 € HT soit 1920 € TTC afin de faire réaliser le diagnostic.

- La Bascule : Suite à la présentation du projet effectuée lors du précédent conseil municipal, une nouvelle réunion du groupe de suivi doit être planifiée avec les personnes extérieures qui se sont proposées pour travailler sur ce projet ainsi que celles qui seraient intéressées, selon les disponibilités de chacun. MM Frédéric DAVID et Patrick LACOSTE se chargent de les contacter.

## **POINT COMMISSIONS**

### **Commission voirie bâtiments :**

- le projet de changement du tracteur n'est pas finalisé ; le coût financier de ce changement de matériel étant important, la commission propose de reporter l'étude de ce projet après qu'une décision ait été prise concernant la salle polyvalente et sa réhabilitation (priorisation).

- Toiture du local technique communal : pas de caractère d'urgence mais des crédits budgétaires seront à prévoir dans les années à venir.

## **LOGEMENTS DE LA COMMUNE (CONTRATS DE MAINTENANCE, INTERLOCUTEUR UNIQUE, etc.)**

M. le Maire fait le point sur le projet de consultation de plusieurs entreprises pour l'entretien et la maintenance annuelle des chaudières dans les différents bâtiments communaux (6 chaudières), il rappelle la nécessité d'effectuer une consultation par courrier avec un cahier des charges précisant les caractéristiques de chaque chaudière. Il propose également de désigner un interlocuteur unique qui sera le contact de référence pour les différents locataires de la commune en matière de demandes d'ordre technique ; M. Frédéric DAVID sera cet interlocuteur, secondé au besoin par M. le Maire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme Emmanuelle MATTHEY demande à M. le Maire s'il a parrainé un candidat pour les élections présidentielles (Réponse : Non) ; Elle demande également si l'activité danse se déroule toujours à La Truchère (Réponse : Oui)
- MM Frédéric DAVID et Jean-Jacques LAUBLANC informent l'assemblée que 14 mètres de tuyaux ont été achetés, conformément à la validation du conseil lors d'une précédente séance
- Un rendez-vous est prévu avec un représentant de la DRI concernant des problèmes de voirie situés Route de Tournus
- La commission voirie examinera prochainement un problème au niveau de l'entrée de propriété de M. MAHAH Route de la Charette (effondrement)
- M. Frédéric DAVID fait un point sur les travaux à terminer dans le logement du CCAS (Le sèche serviette est commandé depuis plusieurs semaines, en attente de livraison pour pose ; la porte est stockée dans nos locaux, sa pose sera effectuée en même temps que le sèche-serviette pour éviter de multiples interventions ; Il est également prévu de changer les douilles des ampoules du logement)
- M. le Maire fait un point sur la rencontre effectuée récemment à Simandre avec les dirigeants de l'association Saône Seille Rugby, des élus et un représentant de la fédération de rugby (Points évoqués entre autres : possibilités de subventions, intervention prévue de la FFR à l'école, etc.)
- M. le Maire fait un point sur le refus par la DDT du projet d'implantation d'un chalet en bois par M. Jean-Jacques HAYNE sur le terrain communal près du pont dans le cadre de son activité de canoë Kayak ; Il indique à l'assemblée que M. HAYNE envisage d'installer à la place une tonnelle type tente de réception en bâche ; Le conseil municipal précise que ce n'est pas ce qui avait été validé par le conseil, et que l'autorisation accordée à M. HAYNE pour occuper le terrain communal était conditionnée à l'installation par ses soins d'un équipement en bois (type chalet ou roulotte) plus présentable qu'une tente en bâche.
- La société de chasse a effectué une demande de local de stockage auprès de la commune ; le conseil de leur laisser à disposition l'un des vestiaires du stade.
- Un point est fait sur les différentes réunions à venir (Natura 2000, SDIS, PLUI, etc.)
- M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu en mairie de la part de Mme Nicole DERBEZ relatif à des écoulements d'eau de couleur orangée vers le pont à la sortie de Ratenelle.
- Un point est fait par M Laurent BOULY et Mme Emmanuelle MATTHEY sur le projet de livret d'accueil ; ils vont préparer ensemble une maquette qui sera présentée au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.